



N° 13716*01

ANNEXE 4

**ATTESTATION D'EXONERATION DE TAXE INTERIEURE
DE CONSOMMATION SUR LE GAZ NATUREL**
article 266 quinquies du code des douanes**gaz naturel utilisé pour le chauffage d'immeubles mixtes**

à remplir lorsque le contrat de gaz est établi pour approvisionner les installations de chauffage collectif d'immeubles comprenant :

- des locaux occupés par des particuliers ou des collectivités locales (exonérés)
- ET
- des locaux professionnels, industriels ou commerciaux (taxables)
(en l'absence de cogénération)

1- Bénéficiaire de l'exonération (personne titulaire du contrat de livraison de gaz naturel)

Nom, raison sociale :

Siret :

Adresse :

Nom et qualité du signataire de l'attestation :

2- Références du contrat de fourniture de gaz naturel

Fournisseur du gaz naturel :

Numéro de contrat :

3- Caractéristiques des installations consommant le gaz naturel

Emplacement des installations de chauffage :

Références du compteur de facturation sur lequel s'applique le coefficient d'exonération :

4- Renseignements relatifs à l'ensemble immobilier desservi

Dénomination :

Adresse :

L'ensemble immobilier comprend (cocher la ou les cases correspondantes) :

- Des locaux occupés par des **particuliers** Des locaux occupés par des **collectivités locales** et autres organismes publics exonérés

5- Détermination du coefficient d'exonération

Par surfaces on entend les surfaces chauffées.	Surfaces occupées par des particuliers (en m ²) (surfaces d'habitation)	a	
	Surfaces occupées par des collectivités locales et autres organismes publics exonérés jusqu'au 01/01/09 (en m ²)	b	
	Total des surfaces de l'immeuble desservi par l'installation de chauffage (en m ²)	c	
	Coefficient d'exonération applicable en % : $(a + b) / c \times 100$	k	

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés sur la présente attestation.

Je m'engage :

- à acquitter la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel si celui ci était employé à un usage taxable, en application du 11 de l'article 266 quinquies du code des douanes ;

- à établir une nouvelle attestation en cas de changement de fournisseur de gaz ou de modification de la nature des locaux composant l'ensemble immobilier.

Fait à :

Le :

Signature :

La présente attestation doit être **adressée directement au fournisseur de gaz naturel** en vue de la livraison du gaz en exonération de TICGN.